

Projet de mise en place d'un Tiers Lieux sur la Commune d'Ermont (95) Monographie

Premier jet, S. Lévêque, 30 août 2017

Deuxième version, M. Démarquet, 4/10/2017

Troisième version M. Démarquet 04/12/17

Les mots clés :

- Rencontre
- Démocratie participative
- Solidarité
- Économie sociale et solidaire, circulaire...
- Diversité
- Attractivité

1. La genèse du projet

La ville d'Ermont est actuellement en phase d'élaboration de son nouveau projet de développement durable local, c'est dans ce cadre qu'elle a répondu à l'appel à projet (AAP) de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) permettant le financement d'atelier de concertation.

En 2015, la Ville a ainsi décidé de mener une étude prospective en matière d'économie locale durable et de répondre à l'appel à projets « Agenda 21 : transition vers une économie durable » proposé par la DRIEE. Cette étude a constitué une véritable opportunité pour réfléchir avec les acteurs du territoire à de nouveaux modes de production et de consommation.

Cette démarche a donné lieu à une phase de concertation menée par la Ville, lors de laquelle les acteurs locaux ont été amenés à se poser la question suivante : *Comment l'économie peut-elle se mettre au service du territoire et comment la collectivité peut-elle agir pour favoriser une économie locale qui profite à tous, maintenant et demain ?*

Des réunions et ateliers prospectifs ont été organisés tout au long de l'année 2015 pour :

- Imaginer ensemble un projet d'économie locale durable pour Ermont autour de deux axes principaux : l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'économie circulaire/les éco-activités.
- Faire émerger des actions collectives portées par les acteurs du territoire.
- Identifier les leviers d'actions les plus efficaces pour la collectivité.

Les acteurs économiques locaux semblent également en attente d'éléments sur cette thématique de l'économie circulaire et/ou locale, la ville travaille avec ces derniers dans le cadre de l'animation d'un réseau des entreprises/entrepreneurs locaux.

Trois jalons ont permis ce projet :

- l'appel à projet de la DRIEE ;
- la mise en relation de la commune et de l'ARENE par un bureau d'études ;
- l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARENE.

Concernant la sémantique, il ressort de l'échange avec la collectivité que la notion de tiers-lieu n'a pas été l'entrée choisie pour la mobilisation des élus. Le porteur de projet au sein de la ville (chargée de mission Développement Durable) a préféré parler d'optimisation des bâtiments, de services rendus à la population qui sont plus fédérateurs que la notion de tiers-lieu qui apparaît encore trop floue pour mobiliser le corps politique.

2. Les objectifs visés

Le projet tel qu'imaginé à Ermont était, dans un premier temps, de créer un réseau de tiers-lieux de travail, mettant en avant l'esprit collaboratif et non la promotion immobilière. Deux idées fortes, au cœur de ce projet, en font la singularité : la notion de réseau et la priorité à l'économie sociale et solidaire, aux éco-activités (activités liées à la préservation de l'environnement, l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air et les énergies renouvelables) et à l'économie circulaire.

La volonté première de la Ville était de créer un réseau de tiers-lieux ermontois, qui soit orienté économie et emploi, avec un modèle économique viable (pas de soutien systématique de la collectivité, solidarité entre grandes entreprises et ESS...) se basant sur la mise en réseau. Mais au fur et à mesure, le projet s'est orienté sur la mise en place d'un lieu au sein d'un bâtiment municipal mais dont la gestion serait déléguée.

Ce projet de tiers-lieu doit répondre à des objectifs secondaires. En effet, différentes phases de concertation ont fait émerger le besoin d'avoir un lieu de rencontre et d'échange au sein de la Ville – relativement dépourvue en la matière pour le moment. L'idée est donc de proposer un local pour l'implantation d'activités favorisant l'implication citoyenne dans le but d'offrir un nouveau service à la population.

Les principaux attendus de ce projet sont :

- la création d'un écosystème favorable à l'ESS, aux éco-activités, à l'économie circulaire ;
- l'innovation sociale et la coopération économique ;
- la réponse aux difficultés rencontrées par les structures de l'ESS, les TPE, les micro-entreprises, les artistes, les artisans d'art, les porteurs de projets... dans la recherche et l'accès à des locaux d'activité (bureaux, locaux commerciaux, ateliers...) ;
- le rapprochement entre territoire de vie et lieu de travail
- le développement d'une « marque » locale autour des tiers-lieux et la valorisation de la ville ;
- le développement d'une dynamique territoriale associant acteurs de l'économie dite classique, acteurs de l'économie sociale et solidaire, citoyens et pouvoirs publics ;
- le développement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire.

3. Les perceptions et définitions de l'innovation publique

Pour la Ville, la problématique est double : fédérer l'ensemble des acteurs autour de la notion même de « tiers-lieu » qui reste pour l'instant ambiguë mais surtout sur un projet qui se décline sur un temps long. Cela pose la question de l'animation d'une telle démarche et de la formation des acteurs locaux. L'innovation publique pourrait être ici l'aide au financement d'un poste d'animation et/ou de formations sur les sujets émergents comme le soutien au développement des tiers-lieux. On peut citer par exemple le dispositif mis en place pour accompagner l'élaboration de plans de déplacement d'entreprises (PDE). En île-de-France, par exemple, un poste était ciblé au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'accompagnement de telle démarche. Un poste rattaché aux services de l'État donnerait, en outre, plus de force de persuasion pour les chargés de mission qui sont souvent seuls sur ces questions .

L'autre difficulté tient au démarrage opérationnel de l'action, la collectivité ici attend une prise en main du projet par la société civile, mais ce passage de relai n'est pas aisé tout comme la mobilisation et/ou le repérage d'un acteur pour prendre la tête d'un tel projet. Des actions de formation pourraient être mises en place pour la gestion de ce type de projet complexe, tout comme la mise en place d'une boîte à outils ou de séminaires traitant de la question.

Pour la DRIEE, l'innovation publique rejoint ce dernier point ; pour innover, l'État devra adopter un positionnement de facilitateur, d'animateur de réseau pour répondre à ce besoin de formation et de mise en place d'une culture commune. Cela va également dans le sens des propos du Cabinet LBMG en charge du diagnostic immobilier. Ce dernier rappelait lors d'une réunion que selon son expérience, les tiers-lieux ne doivent pas être gérés par la force publique mais encouragés et fédérés par cette dernière.

Pour l'ARENE, l'enjeu est le même, c'est-à-dire pouvoir avoir un interlocuteur spécialisé sur la question au sein des services de l'État. Il s'agit d'un nouvel axe de travail pour l'agence qui, pour reprendre les mots de L. Vaisman « apprend en avançant » sur cette thématique. L'ARENE a des compétences en montage de projet, en concertation, mais avait besoin d'un acteur spécialiste des tiers lieux, d'où l'appel à LBMG pour compléter. L'innovation publique serait donc de créer de tels postes au sein des services de l'État.

4. La gouvernance, le fonctionnement

Concernant le projet :

Pilotage : Ville d'Erment par le biais de la Mission Développement Durable

Nous l'avons dit, ce projet de tiers-lieu s'est fait dans le cadre de réflexion élargie en lien avec le projet de développement durable du territoire ermontois. Cela se retrouve dans les entrées sémantiques choisies pour ce projet à savoir l'optimisation des bâtiments et le bien être citoyen.

Un accompagnement du projet par l'ARENE (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies).

Depuis 2013 l'agence travaille sur la contribution citoyenne aux projets (investissement dans les projets, pas seulement la participation) : c'était une démarche de prospective « qu'est-ce qu'une démocratie contributive en 2025 ? ». L'un des scénarios était le réseau de lieux de vie / tiers lieux : c'est ce qui a poussé à faire l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). La Ville d'Erment est aussi arrivée à ce sujet-là, et la mise en relation s'est faite par le bureau d'études qui était le même. LMBG : Bureau d'études en charge du diagnostic immobilier et de l'animation du projet venu en renfort de l'ARENE pour son expertise sur la thématique des tiers-lieux.

Comité technique : Conseil Départemental, ADEF, DIRECTE, Associations / citoyens, Bailleurs Sociaux (qui pouvaient avoir des locaux en pied d'immeuble). Ce dernier a été conçu comme un élément moteur du projet et un organe de suivi et de consultation.

Comité de pilotage : Association de la Ville, de l'ARENE et de quelques acteurs clés, prévu mais sans lancement effectif .

Financement de la DRIEE dans le cadre de son appel à projet sur l'économie durable.

Sur ce point, le rôle levier de l'appel à projet de la DRIEE est certain, néanmoins, on peut regretter qu'il ne s'agisse que de financements d'études et non d'accompagnement. Il n'y a plus eu de présence de la DRIEE par la suite alors que la dynamique locale risquait de s'essouffler. Ainsi, sans l'accompagnement de l'ARENE, il n'y aurait pas pu avoir de projet.

Concernant le tiers-lieu projeté :

A ce stade peu d'éléments ont été définis clairement. Néanmoins, la Collectivité souhaite que le pilotage se fasse par les bénéficiaires dudit lieu ou une personne tierce, ne dépendant pas de la collectivité. L'implication citoyenne est également envisagée. À ce stade, ni le lieu ni l'objet n'étant réellement arrêté, il ne s'agit que d'intention, de piste d'orientation. Définir un objet pour le futur tiers-lieu est l'un des enjeux à venir pour la bonne conduite du projet..

Des réunions avec des acteurs variés et des ateliers de co-design ont été très constructifs et ont permis de créer une base de connaissances. L'ensemble du conseil n'est pas encore sensible à la question mais les différents travaux menés jusqu'alors permettent de poser des fondations solides pour l'émergence du projet. Il sera néanmoins nécessaire de poursuivre l'information et la formation des acteurs locaux sur la question pour entrer dans le concret. En ce sens, des visites de tiers-lieux ont été envisagées pour les participants aux groupes de travail dédiés.

La reconnaissance de la dynamique par les partenaires extérieurs (DRIEE, ARENE) permet également à la chargée de mission développement durable de légitimer ce travail prospectif.

Par ailleurs, cette démarche a favorisé la constitution d'un réseau d'acteurs locaux, qui suit la démarche depuis le début. Cela participe donc à la mise en place d'une culture locale de la participation dans la vie locale (la ville d'Ermont est un peu reconnue pour ça maintenant).

5. La localisation

À l'issue du dernier entretien, le lieu n'était pas défini au-delà de sa propriété qui sera en principe celle de la commune. Une liste de bâtiments « à optimiser » a été fournie au cabinet LBMG pour le diagnostic immobilier. Ce dernier doit fournir une analyse de faisabilité économique permettant d'arbitrer le choix final. Celui-ci permettra d'affiner la liste des bâtiments et les coûts engendrés par sa mise aux normes. Sur cette question de la mise aux normes, il a été proposé de réaliser le projet en deux temps avec une phase plus expérimentale, moins pérenne permettant de tester la dynamique avant de lancer les investissements nécessaires.

6. Les bénéficiaires

L'un des grands axes du projet étant d'offrir un service aux habitants, ces derniers sont la première cible du tiers-lieu. Les acteurs économiques locaux sont également ciblés dans ce projet, ces derniers y sont associés dans le cadre de groupe de travail et de l'animation d'un réseau des entreprises locales. Enfin, la présence de services publics n'est pas exclue. Pour rappel, deux des grands axes du projet correspondent :

- au développement d'une dynamique territoriale associant acteurs de l'économie dite classique, acteurs de l'économie sociale et solidaire, citoyens et pouvoirs publics ;
- l'identification de solutions répondant aux difficultés rencontrées par les structures de l'ESS, les TPE, les micro-entreprises, les artistes, les artisans d'art, les porteurs de projets... dans la recherche et l'accès à des locaux d'activité (bureaux, locaux commerciaux, ateliers...);

7. Les premières actions menées et envisagées

Des études préalables ont permis de formaliser l'objectif de mise en place d'un réseau de tiers-lieux (grâce à l'AAP de la DRIEE), puis l'accompagnement à la création d'un tiers-lieu sur le territoire ermontois. L'accompagnement de l'ARENE a permis de créer une dynamique collective. Une instance de gouvernance a été mise en place, cette dernière a travaillé à la définition du projet.

Il est à présent nécessaire de créer un « vrai » lieu (étude LBMG pour trouver un site). Une liste de lieux définie, un diagnostic va être réalisé afin d'identifier les investissements nécessaires pour la

transformation du local. Ces éléments financiers ont pour but de faciliter le choix du lieu final. Ce dernier choisi, l'objet du tiers-lieu devra être arrêté avant de passer aux phases d'organisation, de définition des modalités de gestion du lieu et désignation de l'acteur tête de pont. La question du financement pourra alors être approfondie et précisée en vue d'une validation politique du projet.

Le projet d'Ermont semble très ensemblier, avec une approche globale : économie, implication citoyenne, vie locale, collectif. Lors des échanges, il est ressorti que la ville a su récolter l'ensemble des volontés individuelles ; son objectif à venir est de partir de ces individualités pour aller vers un projet collectif, une vision commune. Cela nécessite un travail et une approche particulière qui devrait être menée par le bureau d'études LBMG. Cet aspect ensemblier s'il est à souligner a le défaut de ne pas faciliter le choix de l'objet du Lieu. À ce stade, les activités et l'essence du lieu n'ont pas été arbitrées et semblent encore floues. Cela a un impact sur le choix du lieu et peut ralentir le lancement de la phase opérationnelle du projet.

Le changement de posture de la collectivité est à souligner : la collectivité devient accompagnateur, initiateur de projets collectifs... En revanche, ce changement de posture ne se fait pas sans difficulté (les élus semblent réticents) et doit se penser sur le temps long.

La question du porteur de projet est essentielle pour la suite. Or, il s'agit d'un poste à temps plein qu'il faut financer. Par ailleurs, l'importance d'avoir une personne en dehors de la municipalité semble établie. La ville va contacter les entreprises locales dans une optique de mécénat mais sans certitude de résultat. L'État pourrait avoir ici un rôle de facilitateur en proposant un financement pour ce type de poste et pourquoi pas des formations sur le rôle d'un gestionnaire de Tiers Lieux.

8. Les premiers enseignements

L'identification d'un local et les réflexions sur le modèle économique sont à mener plus en amont afin d'unir les différents acteurs autour d'un projet commun plutôt que sur des éventualités reposant sur la somme de volontés individuelles. Par ailleurs ces éléments de base du projet (localisation et montage économique) sont des facteurs importants de rassemblement et d'adhésion pour l'ensemble des acteurs. Dans cette même veine, il est important de définir l'objet du lieu relativement en amont de la démarche. Cela permet de choisir un local adapté mais surtout de cadrer les réflexions prospectives et notamment d'associer les bons acteurs pour la phase de préfiguration.

La question du positionnement est également majeure, la question du lâcher prise de la collectivité est essentielle, mais peut être un point de blocage. Cela implique, pour la collectivité, de s'outiller pour porter une démarche de longue haleine.

ANNEXE

Personnes interviewées

- Armelle Pierre (chargée de mission Développement Durable au sein de la Ville d'Ermont), le 19 juillet 2017
- Louise Vaisman, Chargée de mission à l'ARENE ; le 27 juillet 2017
- Gwendoline Fouache, DRIEE, le 13 septembre 2017

Documents ressources :

- Note de cadrage du projet Tiers-lieu de travail à Ermont
- Compte rendu du groupe de travail tiers lieux du 24 mars 2017

- Compte rendu du Forum contributif de février 2017
- Compte rendu de la réunion du 27 septembre entre la Ville d'Ermont, l'ARENE et le Cabinet LMBG